

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024_06-DE

S²LO

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
François Diot, Conseiller Municipal
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

DEL06062024-06

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Vu l'instruction comptable correspondante à la gestion du budget concerné,

Considérant le rapport présenté par la Vice-Présidente,
Considérant le compte de gestion transmis par le comptable public,

Considérant que le compte de gestion produit par le comptable public retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et comporte d'une part, une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et d'autre part, un bilan comptable décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité,

Considérant que le compte de gestion doit être adopté avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public,
- D'autoriser le Président à viser et certifier conforme le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

